

# 2025

## RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

### Contacts :

- Philippe-Hervé BLOUIN, Adjoint au Maire chargé des Finances et du Contrôle de gestion ([ph.blouin@mouvaux.fr](mailto:ph.blouin@mouvaux.fr))
- Gladys MARTIN, Directrice du Pôle Finances-Commande Publique ([g.martin@mouvaux.fr](mailto:g.martin@mouvaux.fr))



**MOUVAUX**  
UNE VILLE À VIVRE

## Sommaire

Introduction .....	3
I. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET LEGISLATIF NATIONAL .....	4
A/ Le contexte économique .....	4
B/ Les principales tendances sur les finances locales (données sept. 2024) : .....	4
C/ La Loi de Finances pour 2025 .....	5
II. MOUVAUX : ELEMENTS BUDGETAIRES ET FINANCIERS .....	8
A/ Une vision rétrospective 2019 – 2024.....	8
B/ En 2024 (en évolution /compte administratif 2023) .....	9
C/ Les prévisions 2025 ( / budget 2024) .....	14
D/ Les engagements pluriannuels.....	21
E/ Concours de la Ville aux services aux familles .....	23
F/ Structure des effectifs et éléments relatifs à la paye.....	24
1) La structure des effectifs.....	24
2) Éléments relatifs à la paye.....	25
3) Éléments de rémunération .....	26
4) Les heures supplémentaires rémunérées .....	26
5) Les avantages en nature.....	26
6) La gestion du temps de travail .....	27
G/ La structure et la gestion de la dette : l'endettement de la commune est maîtrisé et la capacité de désendettement préservée .....	28
1) Photographie de la dette .....	28
2) L'encours de la dette .....	28
3) La capacité de désendettement .....	29
III. PRESENTATION CHIFFREE DES GRANDES EVOLUTIONS DE 2019 A 2027 .....	29
A/ Analyse rétrospective 2019-2024 .....	29
B/ Analyse prospective 2025-2027 .....	31

### Sources :

- Note de conjoncture INSEE, déc. 2024
- Note de conjoncture les Finances Locales, tendances 2024, la Banque Postale, sept. 2024
- Presse spécialisée

# Introduction

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) rend obligatoire, dans les communes de plus de 3.500 habitants, la présentation d'un rapport d'orientations budgétaires (ROB) à l'assemblée avant l'examen du budget. Il portera sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels pris par la collectivité, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Le ROB présentera également la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs.

La présentation de ce rapport donne lieu à débat en Conseil municipal, dont il sera pris acte par une délibération spécifique, qui reste la première étape du cycle budgétaire.

La tenue de ce débat doit avoir lieu dans un délai de dix semaines avant le vote du budget primitif pour les collectivités adoptant la nomenclature M57.

Dans ce cadre, si les documents présentés comportent des données chiffrées, cela ne préjuge en rien des décisions qui seront prises par l'assemblée délibérante de notre commune lors du vote du Budget Primitif 2025 ou des décisions ultérieures.

À ce titre, il convient de noter la difficulté d'appréhender, surtout en ces périodes de crises multiples, les évolutions possibles des ressources et des charges envisageables dans le cadre d'une prospective à 2027.

En outre, les orientations propres à notre commune ne peuvent pas être déterminées sans tenir compte, non seulement du contexte économique et législatif national, mais également du contexte de notre Ville.

Concernant la procédure budgétaire déterminée depuis 2003, elle sera poursuivie :

- 1- Détermination du résultat provisoire de l'année écoulée en janvier 2025
- 2- Vote du Budget Primitif 2025 le 26 mars 2025 en intégrant le résultat définitif de l'année 2024

*Les données relatives au compte administratif 2024 présentées sont prévisionnelles, et peuvent encore faire l'objet d'ajustements.*

# I. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET LEGISLATIF NATIONAL

## A/ Le contexte économique

Le début d'année 2024 s'est inscrit dans la continuité d'une période de difficultés, avec les crises immobilière et économique qui ont bouleversé les conditions d'élaboration des budgets locaux. Néanmoins, la fin d'année 2024 laisse entrevoir de meilleures perspectives en termes d'inflation et de taux d'emprunt.

En effet, après une inflation moyenne annuelle à 4,9% en 2023, l'inflation a connu une décrue progressive et devrait s'établir autour de 2% en 2024.

Par ailleurs, les taux court terme (base Euribor 3 mois), négatifs entre 2015 et 2022, ont atteint un plateau à près de 4% au premier semestre 2024, avant d'amorcer une diminution. L'Euribor 3 mois s'établit à 2,8% en cette fin d'année 2024.

## B/ Les principales tendances sur les finances locales (données sept. 2024) :

En 2024, les communes dans leur ensemble devraient voir leur autofinancement diminuer (-7,8%), le ralentissement de l'inflation ne se faisant pas encore pleinement sentir. Pour rappel, leur épargne brute était restée dynamique en 2023 à la faveur de recettes fiscales en forte croissance (+6,3%) avec un coefficient de revalorisation des valeurs locatives 2023 de +7,9%.

En 2024, les recettes globales de fonctionnement semblent connaître un moindre dynamisme (+2,5%), compte tenu d'une revalorisation des bases fiscales 2024 de +3,8%. Les dépenses de fonctionnement augmenteraient quant à elles de +4,4% en 2024, contre +4,9% en 2023. Cet effet ciseau explique la baisse attendue de l'épargne brute des communes en 2024.

Les **dépenses de personnel** (45,7 milliards d'euros) seraient ainsi en hausse de 4,9% en raison des revalorisations salariales en année pleine, ce qui expliquerait notamment la croissance soutenue des dépenses de fonctionnement des communes.

Les **charges à caractère général** (22 milliards d'euros) connaîtraient une augmentation bien plus mesurée en 2024 (+3,5% après +8,4% en 2023) avec la stabilisation des dépenses énergétiques.

Les **intérêts de la dette**, en décrue continue entre 2015 et 2022, ont connu une augmentation de +17,8% en 2023, et sont estimées en hausse encore de +12% en 2024. Ces dépenses atteindraient 1,7 milliard d'euros, soit 2% des dépenses de fonctionnement.

Les **recettes de fonctionnement** (99,5 milliards d'euros) progresseraient seulement de 2,5% en 2024, contre 5,6% en 2023 ; compte tenu d'un moindre dynamisme des recettes fiscales (qui représentent 66% des recettes de fonctionnement).

Les **dotations et compensations fiscales** (17,1 milliards d'euros en 2024, +3,5 %) maintiennent leur légère hausse. La DGF a été abondée par l'État de 290 millions d'euros pour financer la hausse des dotations de péréquation. Les compensations fiscales augmenteraient quant à elles surtout sous l'effet de la compensation de la réduction des bases des établissements industriels.

Les **produits des services** (7,7 milliards d'euros en 2024), augmentent dans les mêmes proportions que l'année antérieure (+6%).

Il en ressort une **épargne brute** (différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement) en chute de -7,8%.

L'**épargne nette** (épargne brute diminuée des remboursements de dette) s'élèverait à 7,3 milliards d'euros (-10,9%).

Malgré cette contraction des marges de manœuvre financière, les communes poursuivraient leurs **investissements**. Les investissements restent en hausse, à 29,2 milliards d'euros, dans la lignée des trois dernières années (10,8% en 2022, +9,4% en 2023 et + 8,3% prévus en 2024). L'augmentation des coûts de la construction et des travaux publics explique une partie de cette hausse, mais cette dernière est aussi le fait de l'engagement des communes dans de nouveaux projets dont la réalisation est notamment nécessaire au regard des défis de la rénovation du patrimoine et de la transition environnementale. Ils sont aussi rendus possibles par l'octroi de subventions, des crédits du plan de relance et du fonds vert.

Les communes perçoivent en effet des **recettes d'investissement** pour un montant de 12,6 milliards d'euros en 2024, constituées essentiellement de dotations et subventions, en augmentation de +3,1%. Les communes autofinancent les investissements à hauteur de 15,7 milliards d'euros.

Le **recours à l'emprunt** viendrait en compléter le financement pour un montant de 7,1 milliards d'euros en 2024, en hausse de 10% par rapport à 2023. Compte tenu du niveau des remboursements (6,2 milliards d'euros pour 2024), le flux net de dette (correspondant à l'endettement des communes) s'élèverait à 0,9 milliard d'euros. En conséquence, l'encours de dette reste stable autour de 66,5 milliards d'euros en fin d'année 2024 (+1,4 %).

## C/ La Loi de Finances pour 2025

En l'absence d'adoption de Loi de Finances pour 2025 à la date de rédaction du présent document, les prévisions 2025 sont basées sur le Projet de Loi de Finances (PLF) initial présenté par le Gouvernement Barnier en octobre 2024.

- Recettes des collectivités

Le PLF 2025 revalorise de 320 millions d'euros la dotation globale de fonctionnement (DGF) du bloc communal, comme cela a été fait en 2024. L'essentiel est affecté aux dotations de péréquation des communes (+290 M€ sur la DSR et la DSU), le solde de 30 M€ alimentant la dotation d'intercommunalité. Mais, contrairement à 2024, cet abondement ne serait pas financé directement par l'État, mais par la réinstauration du mécanisme d'écrêttement de la Dotation Forfaitaire des communes, qui avait été supprimé en 2023.

À noter que Mouvaux ne bénéficie d'aucune des dotations abondées, et voit son enveloppe globale de DGF réduite d'année en année, à l'exception de 2024 où elle a enregistré une augmentation de 4 076€, loin de rattraper la perte cumulée de 8,4M€ sur 10 ans.

	Dotation forfaitaire	Dotation nationale de péréquation	Dotation de solidarité urbaine	Total	Variation N-1
2014	1 485 480 €	308 404 €	278 074 €	<b>2 071 958 €</b>	
2015	1 246 558 €	301 888 €	278 074 €	<b>1 826 520 €</b>	-11,85%
2016	949 106 €	275 505 €	278 074 €	<b>1 502 685 €</b>	-17,73%
2017	793 501 €	265 658 €	250 267 €	<b>1 309 426 €</b>	-12,86%
2018	786 073 €	266 426 €	208 556 €	<b>1 261 055 €</b>	-3,69%
2019	801 605 €	290 358 €	139 037 €	<b>1 231 000 €</b>	-2,38%
2020	775 627 €	281 470 €	- €	<b>1 057 097 €</b>	-14,13%
2021	772 410 €	281 173 €	- €	<b>1 053 583 €</b>	-0,33%
2022	769 221 €	280 608 €	- €	<b>1 049 829 €</b>	-0,36%
2023	758 244 €	259 000 €	- €	<b>1 017 244 €</b>	-3,10%
2024	775 121 €	246 199 €	- €	<b>1 021 320 €</b>	0,40%
<b>Taux de croissance annuel moyen</b>					<b>-6,83%</b>

Le «fonds vert» souffre particulièrement de la diminution du soutien apporté à l'investissement des collectivités par l'État. La diminution de cette ressource au PLF 2025 ne vient cependant que pérenniser une action déjà mise en place sur l'année 2024. En effet, la LF 2024 avait ouvert 2,5 Md€ mais les crédits de paiement ne se sont matérialisés qu'à hauteur de 1,12 Md€. Le PLF 2025 vient consacrer cette baisse en actant une autorisation d'engagement d'uniquement 1 Md€ pour 2025.

Les autres enveloppes, et notamment la DSIL et la DETR auxquelles Mouvaux est éligible, seraient reconduites (et fusionnées) pour leur montant 2024 (respectivement 570 M€ et 1,046 Md€).

Enfin, le PLF 2025 apporte deux modifications d'ampleur pour le FCTVA. Tout d'abord, le taux de FCTVA est diminué de 10%, il s'établirait à 14,85% contre 16,404% actuellement, pour les attributions de FCTVA dès le 1er janvier 2025. A dépenses éligibles constantes, cela représente une perte de recettes d'investissement de 30 000 € pour Mouvaux.

Le FCTVA serait également recentré uniquement sur les dépenses d'investissement. En effet, les dépenses de fonctionnement liées aux entretiens et réparations des bâtiments, réseaux et voiries sont rendues inéligibles. Seules les dépenses de fonctionnement liées à l'informatique en nuage sont encore éligibles au FCTVA (au taux de compensation de 5,6%). Une perte de recettes de 15 000 € en fonctionnement est donc attendue pour le budget communal 2025.

- **Dépenses des collectivités**

Le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2025 (PLFSS 2025) prévoit une augmentation progressive des **taux de cotisations employeurs à la CNRACL** de 2025 à 2027, avec une première hausse de 4 points en 2025.

Le taux de cotisation passerait alors de 31,65 % à 35,65 % en 2025 ; 39,65 % en 2026 et 43,65 % en 2027. Cela représente une augmentation de la masse salariale de 150 000 € en 2025, et de 450 000 € sur les 3 années annoncées.

À noter que ce taux avait déjà été réhaussé d'un point en 2024.

Le **taux de cotisation employeur URSSAF Maladie** des agents titulaires serait également réhaussé en 2025. Il passerait de 8,88% à 9,88%, soit un surcoût de 36 000 € au budget communal.

## II. MOUVAUX : ELEMENTS BUDGETAIRES ET FINANCIERS

### A/ Une vision rétrospective 2019 – 2024

	Période 2019 - 2024 (projection)			
	2019	2024	CROISSANCE % / an	€ / an
Recettes réelles de fonctionnement (hors mouvements exceptionnels 775 et 78)	14 305 737 €	16 988 919 €	3,50%	536 636 €
Dépenses réelles de fonctionnement (hors mouvements exceptionnels 675 et 68)	12 422 176 €	14 325 312 €	2,89%	380 627 €
<i>Dont charges financières (intérêts payés de la dette)</i>	231 064 €	111 004 €	-13,64%	- 24 012 €
Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement	3 763 028 €	4 709 053 €	n.s.	n.s.
Dépenses d'équipement	2 095 487 €	2 196 446 €	n.s.	n.s.
Remboursement en capital de la dette	1 253 878 €	890 952 €	-6,61%	- 72 585 €
<b>Encours de dette au 31/12</b> (hors emprunt relais souscrit en 2018 et remboursé en 2021)	<b>8 477 307 €</b>	<b>3 945 953 €</b>	<b>-14,18%</b>	<b>- 906 271 €</b>

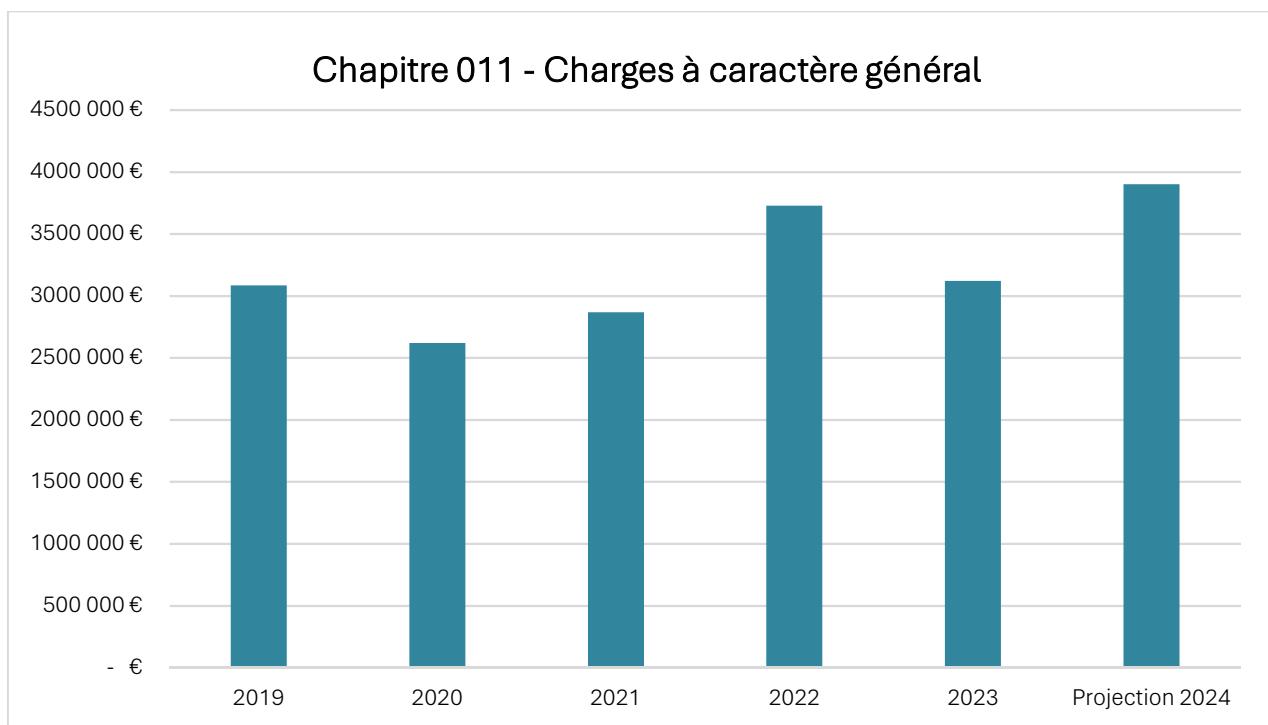
B/ En 2024 (en évolution /compte administratif 2023)

		CA 2023	Projection CA 2024	CROISSANCE % CA 2024 / CA 2023
(1)	Recettes de gestion	16 289 408 €	16 990 611 €	4,30%
	Recettes de gestion réelles	16 286 986 €	16 988 187 €	4,31%
	Dont 70-Produits des services du domaine et ventes diverses	1 926 199 €	2 304 660 €	19,65%
	Dont 73 + 731-Impôts et taxes	11 517 305 €	12 061 373 €	4,72%
	Dont 74-Dotations et participations	2 687 403 €	2 395 121 €	-10,88%
	<i>Recettes de gestion d'ordre</i>	2 422 €	2 424 €	n.s.
(2)	Dépenses de gestion	13 905 771 €	14 864 355 €	6,89%
	Dépenses de gestion réelles	13 307 214 €	14 164 355 €	6,44%
	Dont 011-Charges à caractère général (fluides, prestations, fournitures, petit équipement...)	3 121 795 €	3 901 766 €	24,98%
	Dont 012-Charges de personnel	8 960 309 €	9 029 079 €	0,77%
	Dont 65-Autres charges de gestion courante (subventions aux associations, CCAS, OGEC...)	1 163 839 €	1 185 155 €	1,83%
	Dont 014-Atténuations de recettes (prélèvement au titre de la loi SRU)	61 271 €	48 355 €	-21,08%
	<i>Dépenses de gestion d'ordre</i>	598 557 €	700 000 €	16,95%
(3) = (1)-(2)	Excédent brut de fonctionnement	2 383 637 €	2 126 256 €	-10,80%
(4)	66-Charges financières (intérêts de la dette)	172 611 €	111 004 €	-35,69%
(5) = (3)-(4)	Capacité d'autofinancement	2 211 026 €	2 015 252 €	-8,85%
(6)	77-Produits exceptionnels	90 214 €	3 155 €	-96,50%
(7)	67-Charges exceptionnelles	188 044 €	50 127 €	-73,34%
(8)	78-Reprises sur amortissements et provisions (réel)	33 268 €	20 405 €	n.s.

(9)	<b>68-Dotations aux amortissements et provisions (réel)</b>	- €	- €	n.s.
(10) = (5)+(6)- (7)+(8)-(9)	<b>Financement propre des investissements</b>	2 146 464 €	1 988 685 €	-7,35%
(11)	<b>002-Excédent antérieur reporté</b>	1 443 293 €	2 720 368 €	88,48%
(12) = (10)+(11)	<b>021-Virement à la section d'investissement</b>	3 589 757 €	4 709 053 €	31,18%
(13)	<b>Recettes d'investissement (reports compris)</b>	4 078 885 €	3 618 931 €	-11,28%
(14) = (12)+(13)	<b>Autofinancement global</b>	7 668 642 €	8 327 984 €	8,60%
(15)	<b>Emprunts nouveaux</b>	- €	- €	n.s.
(16)	<b>Dépenses d'investissements (reports compris)</b>	4 948 274 €	4 704 387 €	-4,93%
	Dont 16-remboursement en capital de la dette	890 952 €	890 952 €	0,00%
	Dont 001-Déficit d'investissement reporté	1 389 033 €	1 156 498 €	-16,74%
	Dont Dépenses d'équipement (hors reports)	2 105 145 €	2 196 446 €	4,34%
	Dont Dépenses d'équipement reportées	467 506 €	369 664 €	-20,93%
(17) = (14)+(15)- (16)	<b>Résultat de clôture</b>	<b>2 720 368 €</b>	<b>3 623 598 €</b>	<b>33,20%</b>

Le Taux d'Epargne Brute au CA 2024 serait de 15,7%, stable par rapport à 2023 (16,5%).

L'épargne brute 2024, c'est-à-dire la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement (hors mouvements exceptionnels), est estimée à 2 663 606 €.



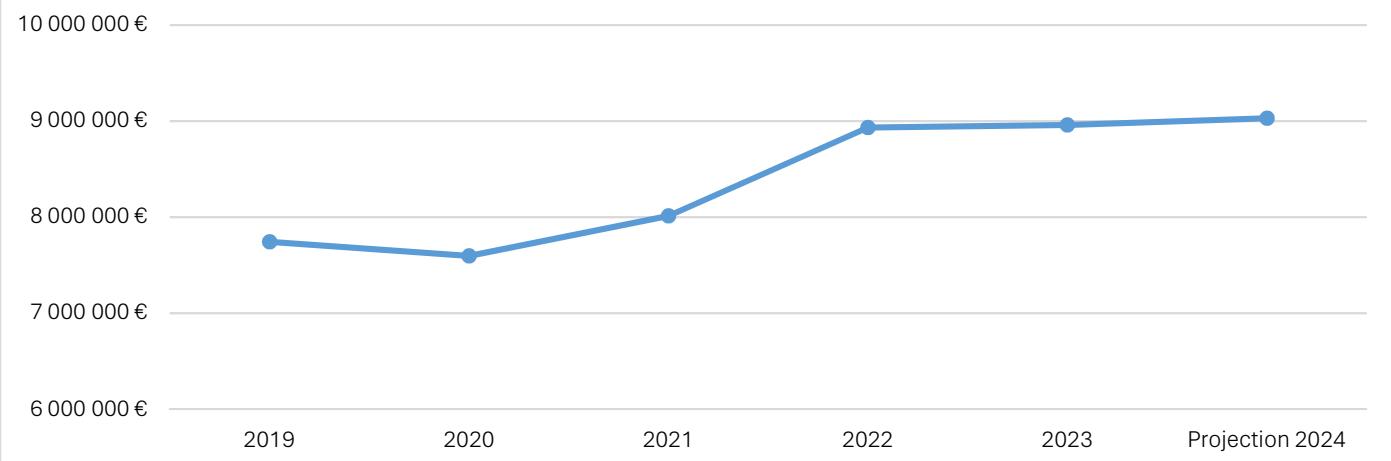
Les charges à caractère général affichent une hausse de 25% en 2024 pour atteindre 3 901 725 € (+780 000€ par rapport à 2023).

L'externalisation des prestations jeunesse (périscolaire, extrascolaire et pause méridienne) à compter de septembre 2024 explique la majeure partie de cette hausse (553 000 €).

Les fluides affichent une augmentation « comptable » de 133 000 € entre 2023 et 2024, compte tenu d'une surestimation des coûts du gaz de décembre 2022, qui étaient à l'époque indexés mensuellement. Cette dépense ayant été rattachée entre les exercices 2022 et 2023, cela a conduit à minorer le réalisé 2023, la dépense ayant comptablement été imputée sur l'exercice 2022.

Dans les faits, le coût des fluides est légèrement réduit entre 2023 (867 000 €) et 2024 (821 000 €), avec une diminution de 13% du coût de l'électricité de l'éclairage public (- 15 000€).

## Chapitre 012 - Charges de personnel



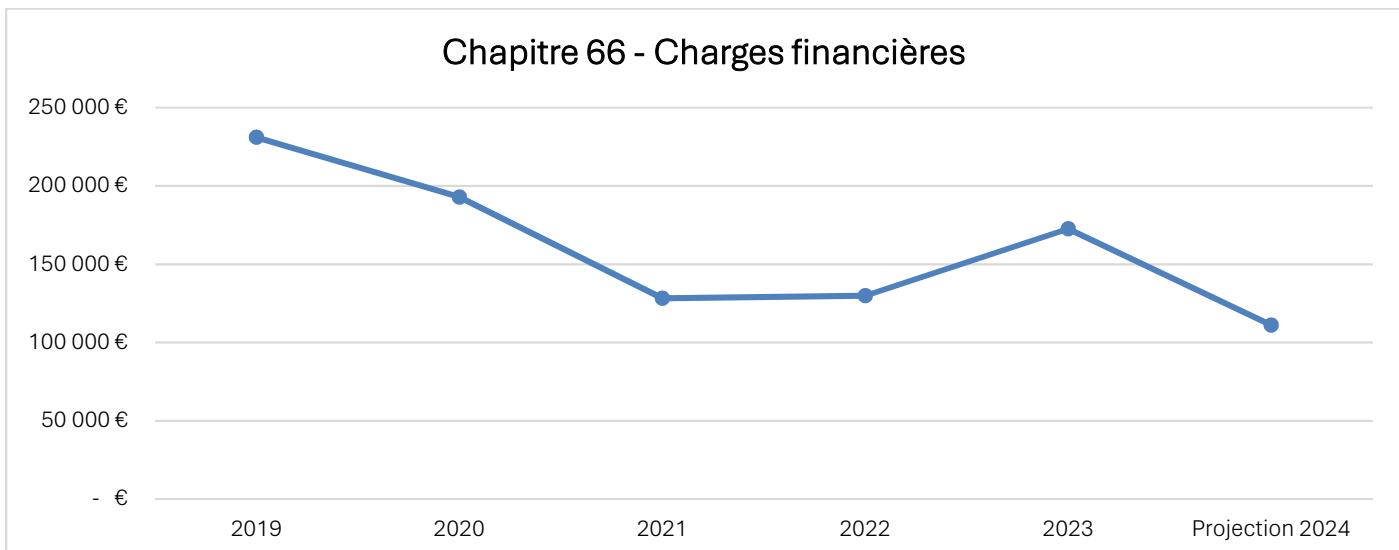
Après avoir connu une hausse conséquente en 2022, en raison notamment du dégel du point d'indice, des revalorisations du SMIC et de l'instauration de la prime de précarité, les charges de personnel ont pu être contenues en 2023.

À périmètre constant 2023, la masse salariale 2024 se serait élevée à environ 9,5M€, contre 8,960 M€ en 2023, soit une hausse de +6%.

Cette augmentation tient à :

- L'effet année pleine de l'augmentation du point d'indice de + 1,5% au 01/07/2023 : 65 000 €
- L'attribution au 01/01/2024 de 5 points d'indice à tous les agents : 108 000 €
- Le versement de la prime exceptionnelle Pouvoir d'Achat : 39 000 €
- La hausse d'un point du taux de cotisation employeur CNRACL : 50 000 €
- Le Glissement Vieillesse Technicité (avancements de grades et d'échelons) : 30 000 €
- Les mouvements de personnel et les recrutements en 2024 de postes partiellement vacants en 2023 : 115 000 €
- Le coût des remplacements du secteur petite enfance, en augmentation de 65 000 € entre 2023 et 2024, passant de 288 000 € à 353 000 €.

Néanmoins, compte tenu de l'externalisation en cours d'année des prestations jeunesse, le périmètre a évolué. La rémunération des animateurs n'est plus portée par le chapitre 012 depuis le 01/09/2024, ramenant la masse salariale 2024 à 9 029 079€, soit +0,77% par rapport à 2023 (+ 68 770 €).



Après avoir connu une augmentation notable en 2023 due à la remontée des taux, les charges financières sont en diminution de 61 607 € (-35,69%) en 2024. Elles sont estimées à 111 004 € pour 2024.

Cette baisse s'explique par plusieurs éléments :

- La renégociation en 2023 de deux emprunts Banque des Territoires, auparavant indexés sur le Livret d'Epargne Populaire. Cette renégociation a permis d'économiser 28 710 € d'intérêts en 2024,
- La baisse de l'encours de dette de -18% entre 2023 et 2024, permettant d'alléger significativement la charge d'intérêts.

**Le résultat de clôture de l'exercice 2024 est évalué à 3 623 598 €**, en hausse de 903 000 € par rapport à l'exercice précédent.

Ce résultat s'avère supérieur à la moyenne constatée sur les derniers exercices (généralement entre 2,5M€ et 2,7M€). Il doit néanmoins être considéré avec prudence.

En effet, la mise en place du pré-paiement des services municipaux (garderies, pause méridienne, centres de loisirs) a généré en 2024 une « avance de trésorerie » estimée à 300 000 €, avec l'encaissement de l'équivalent de 13 mois de recettes.

L'amélioration du résultat tient également au décalage de certaines opérations d'investissement, notamment les travaux de rénovation thermique de la Mairie, la rénovation du Centre Petite Enfance Noëlle Dewavrin et la réfection de la toiture du complexe sportif Coubertin, inscrits en 2024 mais qui seront réalisés en 2025 ou 2026.

Les DMTO se sont révélés plus dynamiques qu'espérés. Pour mémoire, les DMTO 2023 se sont élevés à 828 000 €. Les prévisions 2024 les portent à 945 000 €, en raison de la vente d'un bien exceptionnel générant à lui seul près de 10% des recettes annuelles.

### C/ Les prévisions 2025 (/ budget 2024)

Les finances locales ont été impactées ces dernières années par les crises sanitaire, économique et énergétique. Elles sont aujourd'hui en proie à l'incertitude compte tenu de l'instabilité gouvernementale et l'absence de Loi de Finances en ce début d'année 2025. L'amélioration du résultat 2024 et la maîtrise des dépenses de fonctionnement portée par la Municipalité depuis plusieurs années permettront néanmoins de poursuivre un plan d'investissement ambitieux, notamment en matière de sobriété énergétique et de transition environnementale.

Le budget 2025 s'articulera autour des mêmes axes principaux que 2024 :

- **Intégrer la sobriété énergétique dans tous les projets** : la Municipalité priorisera les investissements à but d'économies d'énergie (rénovation thermique des bâtiments, modernisation du réseau d'éclairage public, changement en LED des éclairages des bâtiments communaux, etc.),
- **Conforter l'existant**, en conservant des services publics locaux de proximité de qualité à destination des Mouvallois, malgré les hausses de prix impactant la section de fonctionnement,
- **Être proche des Mouvallois et assurer le bien vivre ensemble** avec les Conseils de Quartier et le soutien à la vie culturelle, sportive, éducative, festive ou solidaire,
- **Entretenir notre patrimoine** en assurant le renouvellement de matériels pour garantir l'efficacité de notre réseau de vidéoprotection et **rendre notre ville propre et agréable**, en préservant nos équipements municipaux en bon état et en maintenant nos prestations de services dans les actions de propreté et d'aménagement des espaces verts,
- **Poursuivre notre politique de recherche de financement active** auprès des partenaires institutionnels.

		BP + DM 2024	BP 2025	CROISSANCE %
(1)	<b>Recettes de gestion</b>	<b>16 324 054 €</b>	<b>16 532 535 €</b>	<b>1,28%</b>
	<b>Recettes de gestion réelles</b>	16 304 054 €	16 512 535 €	1,28%
	Dont 70-Produits des services du domaine et ventes diverses	1 984 660 €	2 003 475 €	0,95%
	Dont 73 + 731-Impôts et taxes	11 741 911 €	12 079 500 €	2,88%
	Dont 74-Dotations et participations	2 446 820 €	2 330 300 €	-4,76%
	<b>Recettes de gestion d'ordre</b>	<b>20 000 €</b>	<b>20 000 €</b>	<b>0,00%</b>
(2)	<b>Dépenses de gestion</b>	<b>15 865 193 €</b>	<b>16 236 421 €</b>	<b>2,34%</b>
	<b>Dépenses de gestion réelles</b>	14 865 193 €	15 436 421 €	3,84%
	Dont 011-Charges à caractère général (fluides, prestations, fournitures, petit équipement...)	4 441 090 €	5 754 637 €	29,58%
	Dont 012-Charges de personnel	9 100 000 €	8 400 000 €	-7,69%
	Dont 65-Autres charges de gestion courante (subventions aux associations, CCAS, OGEC...)	1 264 103 €	1 251 784 €	-0,97%
	Dont 014-Atténuations de recettes (prélèvement au titre de la loi SRU)	60 000 €	30 000 €	-50,00%
	<b>Dépenses de gestion d'ordre</b>	<b>1 000 000 €</b>	<b>800 000 €</b>	<b>-20,00%</b>
(3) = (1)-(2)	<b>Excédent brut de fonctionnement</b>	<b>458 861 €</b>	<b>296 114 €</b>	<b>-35,47%</b>
(4)	<b>66-Charges financières</b> (intérêts de la dette)	<b>130 000 €</b>	<b>120 000 €</b>	<b>-7,69%</b>
(5) = (3)-(4)	<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>328 861 €</b>	<b>176 114 €</b>	<b>-46,45%</b>
(6)	<b>77-Produits exceptionnels</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	n.s.
(7)	<b>67-Charges exceptionnelles</b>	<b>62 903 €</b>	<b>18 000 €</b>	<b>-71,38%</b>
(8)	<b>78-Reprises sur amortissements et provisions (réel)</b>	<b>20 405 €</b>	<b>- €</b>	n.s.
(9)	<b>68-Dotations aux amortissements et provisions (réel)</b>	<b>10 000 €</b>	<b>10 000 €</b>	<b>0,00%</b>
(10) = (5)+(6)-(7)+(8)-(9)	<b>Financement propre des investissements</b>	<b>276 363 €</b>	<b>148 114 €</b>	n.s.
(11)	<b>002-Excédent antérieur reporté</b>	<b>2 720 368 €</b>	<b>3 623 598 €</b>	<b>33,20%</b>
(12) = (10)+(11)	<b>021-Virement à la section d'investissement</b>	<b>2 996 731 €</b>	<b>3 771 712 €</b>	<b>25,86%</b>
(13)	<b>Recettes d'investissement (reports compris)</b>	<b>3 916 827 €</b>	<b>3 555 124 €</b>	<b>-9,23%</b>
(14) = (12)+(13)	<b>Autofinancement global</b>	<b>6 913 558 €</b>	<b>7 326 836 €</b>	<b>5,98%</b>
(15)	<b>Emprunts nouveaux - montant maximum</b>	<b>- €</b>	<b>600 000 €</b>	n.s.
(16)	<b>Dépenses d'investissements (reports compris)</b>	<b>6 913 558 €</b>	<b>7 926 836 €</b>	<b>14,66%</b>
	Dont 16-remboursement en capital de la dette	900 000 €	900 000 €	0,00%
	Dont 001-Déficit d'investissement reporté	1 156 498 €	1 938 460 €	67,61%
	Dont Dépenses d'équipement (hors reports)	4 239 554 €	4 568 712 €	7,76%
	Dont Dépenses d'équipement reportées	467 506 €	369 664 €	-20,93%
(17) = (14)+(15)-(16)	<b>Résultat de clôture</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	

- Les recettes réelles de gestion 2025

Les recettes de gestion 2025 (ordre non inclus) sont estimées en hausse de 1,28% par rapport au budget 2024 total (BP + DM).

- **Les produits des services du domaine et ventes diverses (chapitre 70)** sont prévus en quasi-stabilité (+18 815 €), l'impact de la hausse de fréquentation des structures ayant été intégré en DM 2024.
- **Les impôts et taxes (chapitres 73 et 731)** sont proposés en augmentation de 2,88% (+337 589 €)

Les recettes de fiscalité directe locale du budget 2024 ont été estimées sur la base des produits prévisionnels communiqués par la DGFIP en mars 2024 (9,7M€).

Fin décembre 2024, la Ville a reçu communication des montants définitifs, qui s'avèrent plus élevés de 180 000 €. Compte tenu de leur communication tardive, le budget 2024 n'a pas pu être ajusté, mais les produits ont bien été perçus sur l'exercice 2024, venant ainsi abonder le résultat d'exercice. Ils seront néanmoins bien prévus au budget 2025.

Par ailleurs, le coefficient annuel de revalorisation des valeurs locatives des locaux à usage d'habitation s'établit à +1,7% (indexé sur l'inflation nov. 2023 à nov. 2024), générant un produit complémentaire de fiscalité directe locale de 167 000 € au profit de la Commune.

Les autres recettes inscrites au chapitres 73 et 731 (DMTO, attribution de compensation et dotation de solidarité communautaire versées par la MEL, FPIC, TCFE, TLPE) sont prévues en stabilité.

- **Les dotations et participations (chapitre 74)** sont estimées en baisse de 116 000 € (-4,76%).

La part fonctionnement du FCTVA n'a pas été reconduite (-15 000 €).

Par prudence, la DGF a été réduite de 30 000 €.

Les dotations de compensation des exonérations de taxes foncières ont également été réduites de 20 000 €, compte tenu de leur volatilité (248 000 € perçus en 2023, 300 000 € perçus en 2024).

Les subventions de la CAF sont estimées à 1 037 000 € en 2025, soit une baisse de 50 000 € par rapport aux prévisions 2024 qui se sont avérées surévaluées.

- Les dépenses réelles de gestion 2025

Les dépenses de gestion 2025 (ordre non inclus) sont proposées en augmentation de 3,84% (+ 571 228 €).

- **Les charges à caractère général (chapitre 011)** présentent une hausse de 1 313 547 € par rapport à 2024, et s'élèvent à 5 754 637 €.

Cette variation s'explique principalement par l'externalisation des prestations jeunesse, la rémunération des animateurs auparavant portée par le chapitre 012 (charges de personnel) étant désormais transférée en prestation de service (+ 1 250 000 € entre le BP 2025 et le budget 2024).

À noter également l'inscription au chapitre 011 d'une prestation de géoréférencement des réseaux d'éclairage public pour un coût de 75 000 €, obligation réglementaire pesant lourdement sur le budget communal.

Les fluides sont reconduits pour leur montant 2024 : 820 000 €

- Électricité éclairage public : 120 000 €
  - Électricité bâtiments : 340 000 €
  - Gaz : 360 000€
- 
- Les **charges de personnel (chapitre 012)** sont estimées à 8 400 000 €, soit -7,69% par rapport au budget 2024 (pour mémoire 9 560 000 € au BP 2024, ramenés 9 100 000 € considérant la DM votée en octobre 2024), compte tenu de l'effet année pleine de l'externalisation des prestations jeunesse. Cette prévision intègre par ailleurs :
    - La hausse de 4 points du taux de cotisation employeur CNRACL : + 150 000 €
    - La hausse d'un point du taux de cotisation employeur URSSAF maladie : + 36 000 €
    - Une prévision de 28 000 € complémentaires au titre de la participation employeur à la protection sociale complémentaire santé et prévoyance compte tenu des dispositions votées par la Municipalité en 2024
    - Le glissement vieillesse technicité 2024/2025 à hauteur de 32 500 €
    - Une revalorisation de la part CIA du RIFSEEP sur la manière de servir et l'engagement professionnel des agents municipaux : + 40 000 €
  - **Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)** sont quasi stables, à 1 251 784 €, soit - 0,97%.

Les subventions aux associations, au CCAS et la contribution au fonctionnement des écoles privées sont maintenues à leur niveau 2024.

Sont également reconduites les subventions alarmes anti intrusion et cannes automobiles (9 500€) et les subventions acquisition récupérateur d'eau et destruction nid de frelons (2 500 €).

- Les charges financières 2025 (chapitre 66)

Compte tenu de la réduction de l'encours de dette, les frais financiers sont attendus en baisse (prévision de 120 000 € en 2025).

- Les dépenses exceptionnelles et les dotations aux amortissements et provisions

- **Les dépenses exceptionnelles (chapitre 67)** sont en nette diminution (-44 903 €) car ce chapitre comptabilisait en 2024 une écriture exceptionnelle d'annulation d'un titre émis en 2023. Les 18 000 € inscrits en 2024 correspondent à une provision pour régularisation d'écritures comptables (annulations de titres sur exercice antérieur) inscrite tous les ans.
- **Le chapitre 68 (dotations aux amortissements et provisions)** est stable à 10 000 € pour anticiper un éventuel ajustement de la provision pour créances douteuses.

Compte tenu de ces prévisions, le financement propre des investissements (c'est-à-dire la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement de l'exercice, hors reprise du résultat antérieur), s'élève à 148 114 €.

A ce financement propre des investissements s'ajoute l'excédent antérieur reporté (compte 002), d'un montant prévisionnel de 3 623 598 € (soit 903 K€ de plus qu'en 2024) pour constituer le virement à la section d'investissement (chapitre 021). **Le virement 2025 atteint 3 771 712 €.**

- Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement, reports compris et hors emprunt, sont estimées à 3 555 124 €.

- Le FCTVA 2025 est estimé à 270 000 €, sur la base des dépenses éligibles mandatées en 2023, et sur l'hypothèse de réduction du taux de prise en charge par l'État à 14,85% et non plus 16,404%.
- Les subventions d'investissements notifiées mais pas encore versées sont intégrées aux reports pour un montant de 1 222 669 €.

Enfin, sont inscrites les opérations d'ordre suivantes :

- Chapitre 041 – opérations patrimoniales (100 000 €)
- Chapitre 040 – opérations d'ordre de transfert entre sections (dotations aux amortissements : 800 000 €, prévision qui pourra être ajustée en cours d'année compte tenu des modalités d'amortissement prorata temporis en M57.)

- Les dépenses d'investissement

Le remboursement en capital de la dette (900 000 €) est identique à 2023 et 2024 puisqu'aucun emprunt nouveau n'a été conclu sur l'exercice.

Le déficit antérieur cumulé à financer s'élève à 1 938 460 € en 2025.

**La capacité de financement des dépenses d'équipement (hors emprunt) est estimée à 3 968 712 €.**

L'entretien et la réhabilitation des espaces publics, des équipements des écoles et autres bâtiments municipaux restent prioritaires.

Seront priorisés les investissements concourant à la **sobriété énergétique et à la transition environnementale** :

- La poursuite des travaux de rénovation thermique du Groupe Scolaire Lucie Aubrac (changement des menuiseries) : 200 000 € (pour mémoire, 450 000 € investis en 2024)
- Les travaux de rénovation du Centre Petite Enfance Noëlle Dewavrin (changement des menuiseries, isolation, installations de chauffage) : 690 000 €
- La réfection de la toiture du complexe sportif Coubertin : 700 000 €
- La phase d'études de la rénovation thermique de la Mairie, à hauteur de 50 0000 € (travaux repoussés après les élections de 2026 afin d'optimiser le fonctionnement du bureau électoral)
- Le lancement des études de conception du projet de réhabilitation de l'école Saint Exupéry : 50 000 €
- La poursuite des travaux de modernisation de l'Éclairage Public, le passage en LED de l'éclairage des bâtiments et de l'équipement scénique de l'étoile – Scène de Mouvaux : 440 000 €
- Les investissements sur les installations de chauffage (études + travaux) : 75 000 €
- Les travaux de réfection des cheminements du Parc du Hautmont : 130 000 € (projet lancé en 2024, travaux prévus en 2025)
- La dernière phase de végétalisation des cours de l'école Victor Hugo : 39 000 €
- La poursuite de la végétalisation et des aménagements du cimetière : 45 000 €
- Les investissements espaces verts, avec notamment la plantation d'arbres et les aménagements paysagers de la rue Jules Watteeuw : 61 000 €
- Accompagnement de projets en lien avec l'Agenda 2030 : 28 500 €

Une part des investissements sera consacrée à la **vidéoprotection**, avec l'extension du réseau et le renouvellement de caméras (70 000 €).

Un budget de 165 000 € permettra les **enfouissements de réseaux** des rues Jules Watteeuw et Winston Churchill.

Le budget 2025 portera également les investissements municipaux dans le cadre de la rénovation du collège Van der Meersch, avec l'aménagement du parvis, d'aires de stationnement paysagères, des espaces verts et le passage à un éclairage public solaire (289 000 €).

La sécurisation des bâtiments sera renforcée en 2025, avec un budget de 55 000 € dédié à la réfection et végétalisation de la clôture de l'école maternelle Saint Exupéry. Le groupe scolaire Lucie Aubrac et l'école maternelle Saint Exupéry se verront dotés d'un visiophone (10 000 €). Enfin, la première phase du renforcement de la sûreté des bâtiments municipaux sera enclenchée en 2025 avec une première tranche de travaux de 110 000 €.

Les dépenses d'équipement intégreront aussi **l'entretien du patrimoine existant**, avec entre autres les rénovations des aires de jeux, l'achat de matériels et outillages techniques, de mobilier (écoles, restaurants scolaires, structures petite enfance), des travaux de plomberie, de peinture, de rénovation des revêtements de sol, des travaux dans les églises et autres bâtiments municipaux (360 000 €).

Un **socle d'investissements informatiques** de 163 000 € est à prévoir, notamment pour renforcer la sécurité informatique. La mise en sécurité des réseaux informatiques et la modernisation des infrastructures représentent un investissement de 75 000 € (remplacement des serveurs, étude cyber, etc.). Une provision de 68 000 € permettra le renouvellement et l'optimisation du matériel et des logiciels nécessaires au bon fonctionnement des services. Le fibrage de La Boussole sera réalisé en 2025, avec un budget dédié de 10 000 €.

Les **budgets des projets participatifs des Conseils de Quartier** ont été sanctuarisés, à hauteur de 30 000 €.

Des terrains de pétanque seront aménagés sur l'espace de la salle Bercker. Ce projet, concourant au mieux-vivre ensemble, est estimé à 40 000 €.

Certains projets sont de nature à être éligibles aux enveloppes de subventions ouvertes par les partenaires institutionnels de la Ville : DETR / DSIL, Fonds Vert de l'État, Fonds de Concours Transition énergétique et Bas Carbone de la MEL, enveloppe « Projets Territoriaux Structurants » du département, etc. Néanmoins, dans l'attente des notifications, et par souci de prudence budgétaire, ces subventions potentielles ne peuvent pas être inscrites au BP 2025.

Afin de faire face à ces investissements d'envergure, et dans l'attente des notifications de subventions, **un emprunt d'équilibre d'un montant maximal de 600 000 € pourra être inscrit au BP 2025, portant ainsi la capacité de financement des dépenses d'équipement à 4 568 712 €.**

## D/ Les engagements pluriannuels

A l'occasion du vote du Budget Primitif 2024, la Ville a pris les engagements pluriannuels suivants :

*En Euros TTC*

**Autorisations de Programme (AP) 2024 et Crédits de Paiement (CP) votés au BP 2024**

Référence AP	Libellé	Montant AP	CP 2024	CP 2025	CP 2026
2024AP01	Modernisation de l'éclairage public  <i>Crédits de paiement affectés au chapitre 21</i>	450 000,00 €	150 000,00 €  150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €
2024AP02	Rénovation thermique du site de la Mairie  <i>Crédits de paiement affectés au chapitre 20</i> <i>Crédits de paiement affectés au chapitre 23</i>	730 000,00 €	600 000,00 €  50 000,00 € 550 000,00 €	130 000,00 €	
2024AP03	Rénovation du Centre Petite Enfance Noëlle Dewavrin  <i>Crédits de paiement affectés au chapitre 20</i> <i>Crédits de paiement affectés au chapitre 23</i>	600 000,00 €	400 000,00 €  50 000,00 € 350 000,00 €	200 000,00 €	
2024AP04	Rénovation de la toiture du complexe sportif Coubertin  <i>Crédits de paiement affectés au chapitre 20</i> <i>Crédits de paiement affectés au chapitre 23</i>	550 000,00 €	300 000,00 €  50 000,00 € 250 000,00 €	250 000,00 €	
2024AP05	Aménagements Parc du Hautmont  <i>Crédits de paiement affectés au chapitre 21</i>	130 000,00 €	70 000,00 €  70 000,00 €	60 000,00 €	
2024AP06	Contrôle d'accès des bâtiments  <i>Crédits de paiement affectés au chapitre 20</i> <i>Crédits de paiement affectés au chapitre 21</i>	190 000,00 €	70 000,00 €  20 000,00 € 50 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €
2024AP07	Aménagement du parvis du collège Vandermeersch  <i>Crédits de paiement affectés au chapitre 23</i>	200 000,00 €	100 000,00 €  100 000,00 €	100 000,00 €	
<b>TOTAL</b>		<b>2 850 000,00 €</b>	<b>1 690 000,00 €</b>	<b>950 000,00 €</b>	<b>210 000,00 €</b>

*Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles*

*Chapitre 21 - Immobilisations corporelles*

*Chapitre 23 - Immobilisations en cours*

Considérant le décalage de certaines opérations et l'affinement des projets, les Autorisations de Programme 2024 devront être ajustées lors du vote du Budget Primitif 2025. Le tableau ci-dessous est indicatif.

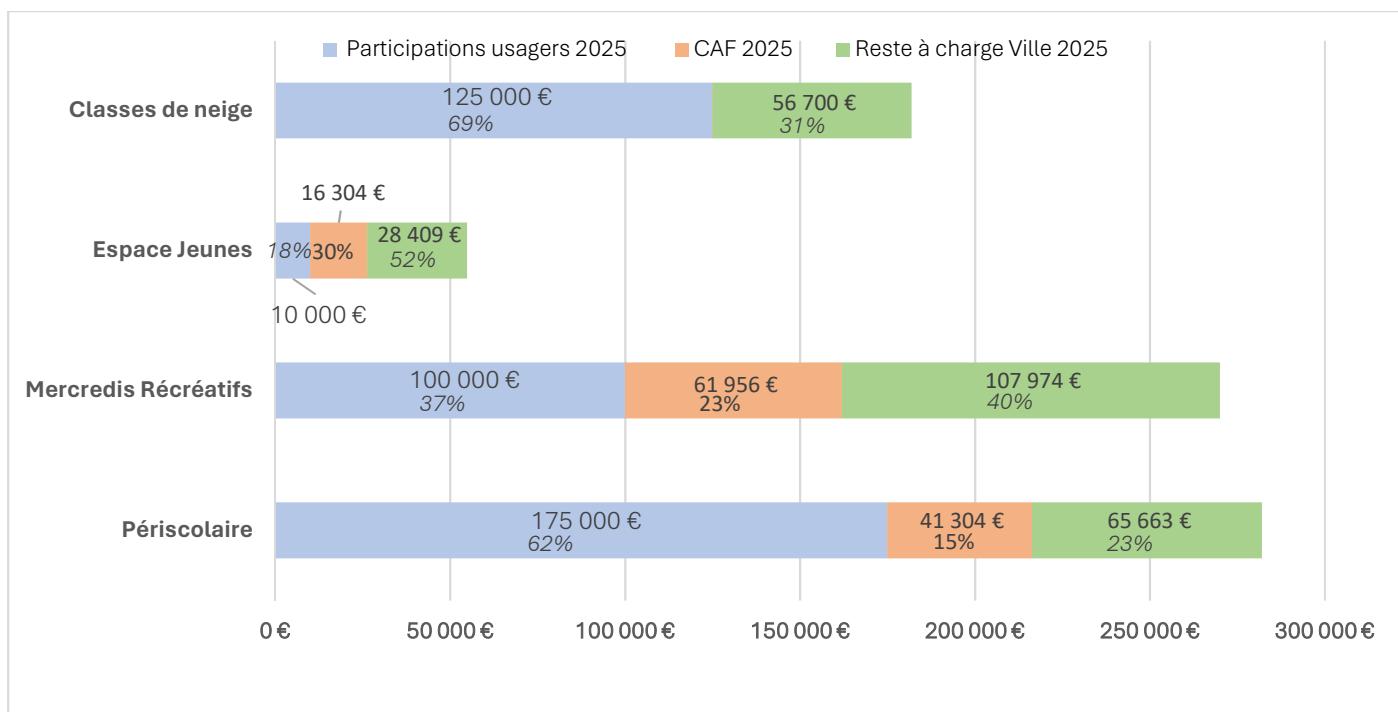
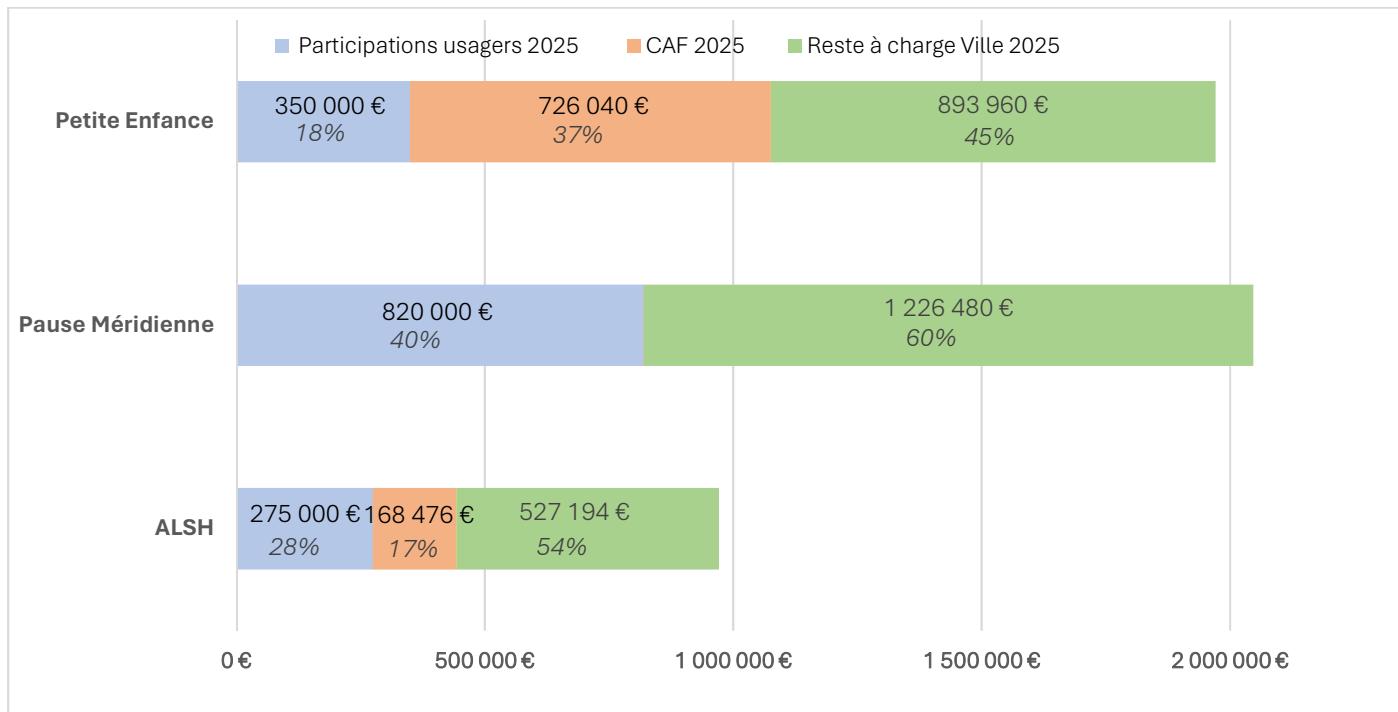
[À noter que le projet de rénovation de l'école Saint Exupéry fera l'objet de l'ouverture d'une nouvelle Autorisation de Programme en 2025.]

Référence AP	Libellé	Montant AP initial	Réalisé 2024	CP 2025	CP 2026	Montant AP ajusté PRÉVISIONNEL
2024AP01	Modernisation de l'éclairage public <b>Crédits de paiement affectés au chapitre 21</b> Dont réinscription des CP N-1 engagés mais non mandatés au 31/12 Dont CP nouveaux	450 000,00 €	116 278,56 €	313 721,44 € 33 721,44 € 280 000,00 €		430 000,00 €
2024AP02	Rénovation thermique du site de la Mairie <b>Crédits de paiement affectés au chapitre 20</b> Dont réinscription des CP N-1 engagés mais non mandatés au 31/12 Dont CP nouveaux	730 000,00 €	30 593,72 €	68 590,82 € 18 590,82 € 50 000,00 €	750 815,46 €	850 000,00 €
2024AP03	Rénovation du Centre Petite Enfance Noëlle <b>Crédits de paiement affectés au chapitre 20</b> Dont réinscription des CP N-1 engagés mais non mandatés au 31/12 Dont CP nouveaux	600 000,00 €	23 490,40 €	704 433,64 € 31 433,64 € 15 433,64 € 16 000,00 €		727 924,04 €
2024AP04	Rénovation de la toiture du complexe sportif <b>Crédits de paiement affectés au chapitre 20</b> Dont réinscription des CP N-1 engagés mais non mandatés au 31/12 Dont CP nouveaux	550 000,00 €	998,40 €	724 156,79 € 24 156,79 € 24 156,79 €		725 155,19 €
2024AP05	Aménagements Parc du Hautmont <b>Crédits de paiement affectés au chapitre 21</b> Contrôle d'accès des bâtiments	130 000,00 €	- €	130 000,00 €		130 000,00 €
2024AP06	<b>Crédits de paiement affectés au chapitre 20</b> Dont réinscription des CP N-1 engagés mais non mandatés au 31/12 Dont CP nouveaux	190 000,00 €	4 200,00 €	125 900,00 € 15 900,00 € 15 900,00 €	60 000,00 €	190 100,00 €
2024AP07	Aménagement du parvis du collège Vandermeersch <b>Crédits de paiement affectés au chapitre 20</b> <b>Crédits de paiement affectés au chapitre 21</b> <b>Crédits de paiement affectés au chapitre 23</b> Dont CP nouveaux	200 000,00 €	- €	110 000,00 € 110 000,00 €	289 000,00 € 6 000,00 € 283 000,00 €	289 000,00 €
	<b>TOTAL</b>	2 850 000,00 €	175 561,08 €	2 355 802,69 €	810 815,46 €	3 342 179,23 €

## E/ Concours de la Ville aux services aux familles

La Ville de Mouvaux assure, au-delà de ses compétences obligatoires, des services publics à destination de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse.

L'organisation de ces services représente une dépense globale au budget municipal de 5,8M€. Les participations des familles couvrent 32% de la dépense, avec 1,9M€ de recettes prévues au budget 2025. Le soutien de la CAF, qui n'intervient pas dans l'ensemble des domaines, couvre globalement 18% du coût. Le reste à charge est supporté par la Ville à hauteur de 2,9M€, soit 50%.

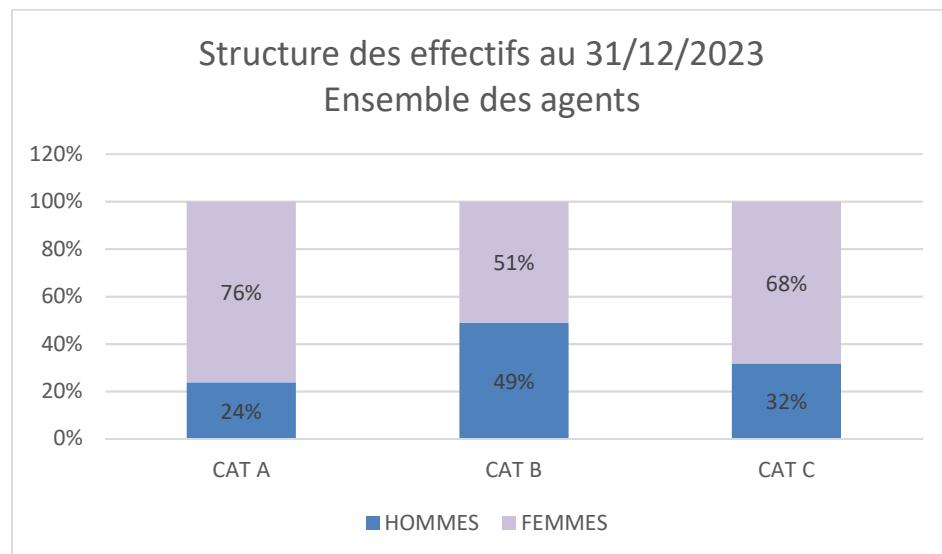


## F/ Structure des effectifs et éléments relatifs à la paye

### 1) La structure des effectifs

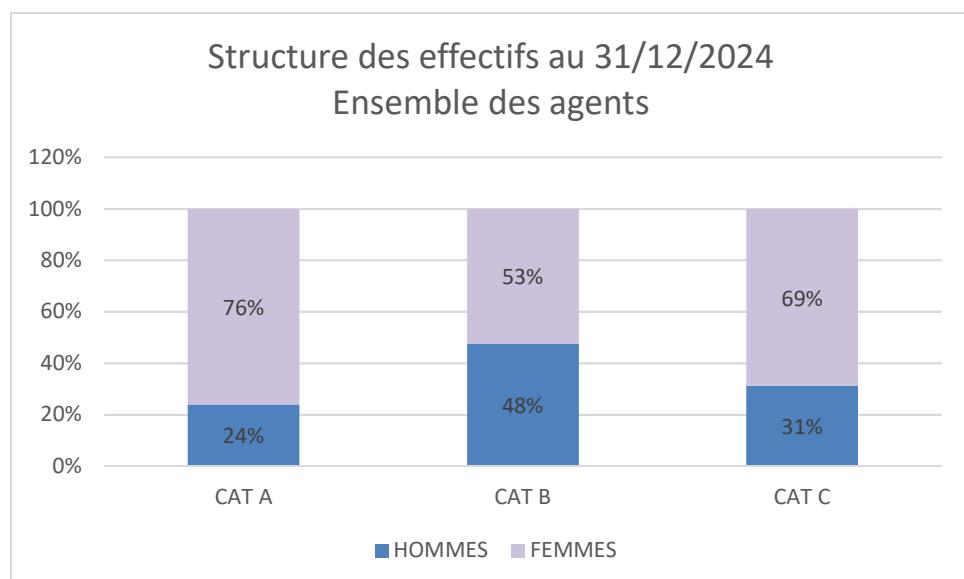
Situation au 31/12/2023

- 169 titulaires & stagiaires (-13)
- 128 non titulaires (-7)



Situation au 31/12/2024

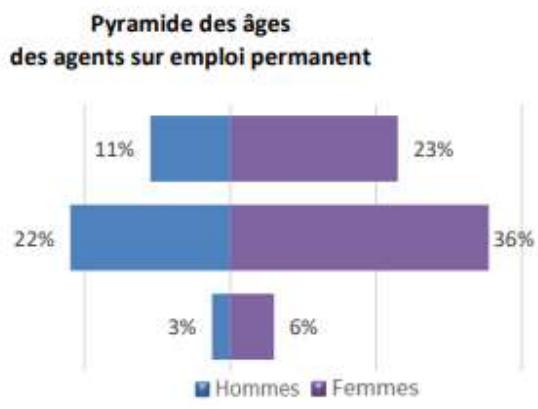
- 163 titulaires & stagiaires (-6)
- 53 non titulaires (-75)



La forte baisse des effectifs de non titulaires est la conséquence de l'externalisation des activités jeunesse à compter de la rentrée de septembre 2024.

## En moyenne, les agents de la collectivité ont 45 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	45,40
Contractuels permanents	37,24
Ensemble des permanents	44,63
Âge moyen* des agents non permanent	
Contractuels non permanents	34,66



Les recrutements prévus dans les années à venir seront des remplacements de postes devenus vacants et les départs ne sont pas systématiquement remplacés. Aucune création nette de poste n'est prévue. De plus, une attention toute particulière est portée au reclassement de personnel. Trois agents ont été reclassés en 2024.

## 2) Éléments relatifs à la paye

### - Situation au 31/12/2023

8,807 millions d'euros de masse salariale : 2,45 millions d'euros de charges patronales + 6,36 millions d'euros de traitement (dont 1,24 million d'euros de charges salariales). Soit 5,13 millions nets à payer virés sur les comptes des agents. Cela représente environ 321 paies par mois (-28) et 453 personnes payées au cours de l'année (+9).

### - Situation au 31/12/2024

8,840 millions d'euros de masse salariale : 2,437 millions d'euros de charges patronales + 6,403 millions d'euros de traitement (dont 1,265 million d'euros de charges salariales). Soit 5,145 millions nets à payer virés sur les comptes des agents. Cela représente environ 314 paies par mois (-7) de janvier à septembre (dernier mois de paie incluant des animateurs péri et extra scolaires) et 225 paies par mois d'octobre à décembre. En tout, 488 personnes ont été payées au cours de l'année (+35).

### 3) Éléments de rémunération

	Projection compte administratif 2024
6331 – versement de transport	95 398,00 €
6332 – cotisations versées au F.N.A.L.	23 852,00 €
6336 – cotisations CNFPT et centre de gestion	94 329,00 €
6338 – autres impôts, taxes... sur rémunérations	0,00 €
64111 – rémunération principale	3 640 242,35 €
64112 – SFT et indemnité de résidence	97 252,33 €
64113 – NBI	55 134,39 €
64118 – autres indemnités	1 102 119,48 €
64131 - rémunérations	1 437 556,34 €
64132 - SFT et indemnité de résidence	24 394,64 €
64138 – autres indemnités	0,00 €
6414 – Personnel rémunéré à la vacation	12 899,32 €
6417 - rémunérations des apprentis	25 830,15 €
6451 – cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	920 320,00 €
6453 – cotisations aux caisses de retraite	1 252 135,28 €
6454 – cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	58 778,00 €
6458 - Cotisations aux autres organismes sociaux	14 254,00 €

### 4) Les heures supplémentaires rémunérées

Concernant les heures supplémentaires, la collectivité privilégie leur récupération plutôt que le paiement. Au vu des contraintes liées aux absences dans certains services en tension, la règle de 2022 selon laquelle au maximum 50 % des heures supplémentaires effectuées par un agent au cours d'un mois peuvent être payées a été assouplie en 2023 et reconduite en 2024 dans certains services (Police Municipale, Régie Bâtiments, Régie Animation).

Il est prévu un maximum de 25 heures supplémentaires par agent par mois.

En cas de paiement, les 14 premières heures sont majorées de 25%. Les 11 heures suivantes sont majorées de 27%. [Sauf les heures de dimanches et jours fériés, majorées des 2/3 et les heures de nuit (22h-7h) majorées de 100%.]

### 5) Les avantages en nature

- Logements concédés par nécessité absolue de service : gratuité du logement nu

<u>EMPLOI</u>	<u>DESIGNATION</u>	<u>ADRESSE</u>
Concierge du parc du Hautmont	Fermette du Hautmont	Allée du Parc
Concierge du complexe sportif	Complexe Sportif	Rue Mirabeau
Concierge de l'Etoile et de l'espace Multi Sport Jean Richmond	Etoile, Scène de Mouvaux	1, place du cœur de ville
Adjoint technique	Hôtel de Ville	42, boulevard Carnot

- **Logement concédé avec un bail précaire et révocable** : l'agent doit s'acquitter de 50 % de la valeur locative réelle du logement

<u>EMPLOI</u>	<u>DESIGNATION</u>	<u>ADRESSE</u>
Adjoint technique	Salle Bercker	574, rue de Tourcoing

- **Véhicule de fonction** : un véhicule Peugeot 3008 attribué au Directeur Général des Services.

## 6) La gestion du temps de travail

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, la collectivité applique la loi 2019-828 du 6 août 2019 portant transformation de la fonction publique, modifiant l'article 7-1 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la fonction publique territoriale pour se conformer au temps de travail annuel légal.

Le temps de travail des agents à temps complet est de 1607 h / an.

Les agents non annualisés à temps complet travaillent 36 h / semaine et bénéficient en contrepartie de 6 jours de Récupération du Temps de Travail (RTT) / an. Les cadres effectuent 38 h de travail / semaine et bénéficient de 18 jours de RTT.

Les RTT des agents à temps partiel sont proratisées au regard de la quotité travaillée. Le temps de travail des agents à temps non complet étant inférieur au temps de travail légal, ils ne bénéficient pas de RTT.

Les agents annualisés à temps complet travaillent 1607 h / an et n'ouvrent donc pas droit aux RTT.

Les agents des pôles Ville à Vivre et Ville Éducative et les services Espace Familles et Police Municipale sont annualisés.

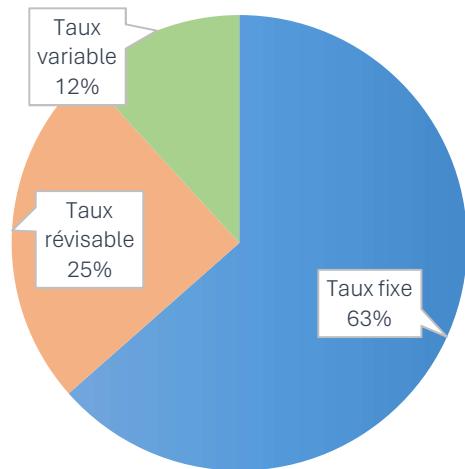
Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, un logiciel de gestion automatisée du temps de travail a été mis en place, avec un principe de plages fixes / variables pour les services dont les obligations de service public le permettent.

## G/ La structure et la gestion de la dette : l'endettement de la commune est maîtrisé et la capacité de désendettement préservée

La Municipalité s'est efforcée à concilier une politique d'investissement forte et ambitieuse avec un endettement maîtrisé et une capacité de désendettement préservée. C'est ainsi qu'entre 2017 et 2021, la totalité des investissements a été autofinancée. En 2022, un recours limité à l'emprunt a permis de lancer les travaux de modernisation de l'Éclairage Public. En 2023 et 2024, aucun nouvel emprunt n'a été souscrit.

### 1) Photographie de la dette

- **6 emprunts** en cours au 01/01/2025
- Tous classifiés en **1A (charte Gissler)**
- **3 emprunts à taux fixe**
- **2 emprunts à taux révisable** indexés sur le Livret A
- **1 emprunt à taux variable** indexé sur l'Euribor 3 Mois
- **une extinction de la dette au 01/09/2032**
- **une capacité de désendettement de 1,5 an au 31/12/2024.**
- **un taux moyen de 2,48% au 31/12/2024 (contre 3,37% au 31/12/2023)**
  - ⇒ Dette à taux fixe : taux moyen de 1,68%
  - ⇒ Dette à taux révisable : taux moyen de 4,05%
  - ⇒ Dette à taux variable : taux moyen de 3,55%

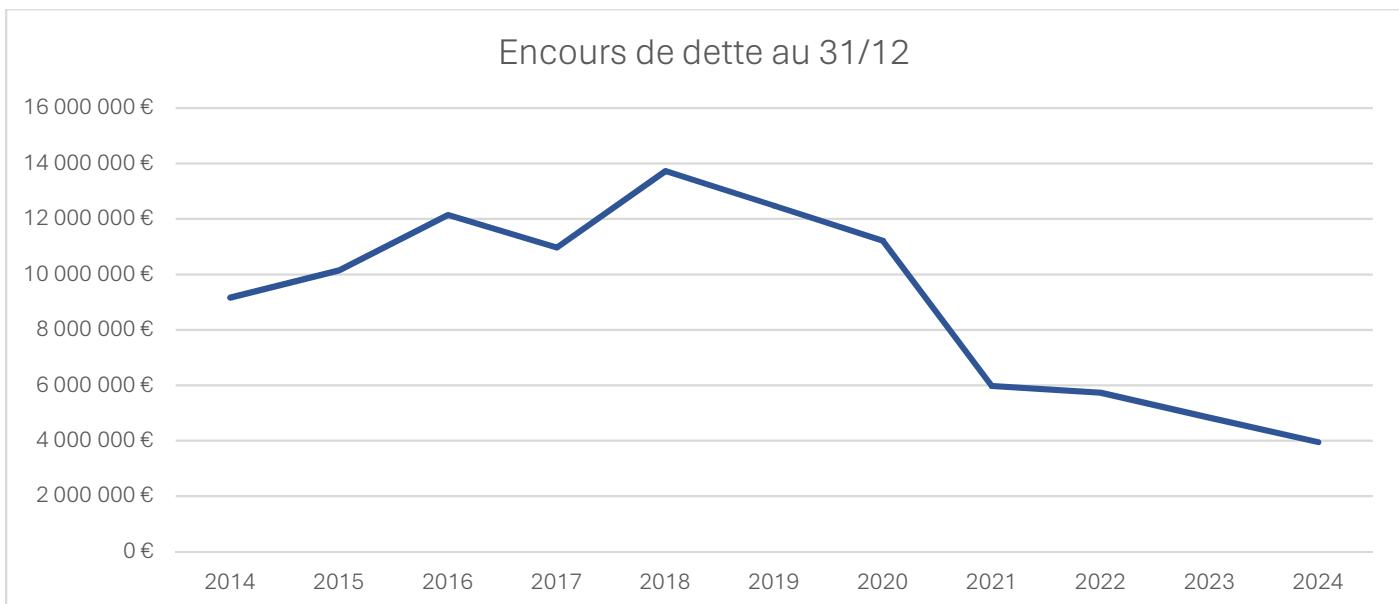


### 2) L'encours de la dette

A Mouvaux, l'encours de la dette au 31/12/2024 était de 295 € par habitant, soit un total de 3 945 952,62 €, en diminution de -18% par rapport à 2023.

A titre de comparaison, l'encours de dette moyen des villes de la même strate se situait à 887,50€ par habitant en 2023 (*donnée Finance Active*).

La Ville s'est désendettée de 890 952 € en 2024.



### 3) La capacité de désendettement

- était au 31/12/2018 de 6,4 ans
- était au 31/12/2020 de 4,6 ans
- était au 31/12/2022 de 5,4 ans
- était au 31/12/2023 de 1,8 an
- est au 31/12/2024 de 1,5 an.

La capacité de désendettement est stabilisée à moins de 2 années, et connaît même encore une amélioration du fait du désendettement de la Ville depuis 2018. Elle est bien en-deçà des seuils d'alerte (fixés à 12 ans), préservant ainsi une capacité d'emprunt pour la Ville.

## III. PRÉSENTATION CHIFFREE DES GRANDES EVOLUTIONS DE 2019 A 2027

### A/ Analyse rétrospective 2019-2024

Les éléments présentés ci-dessous reprennent les principaux agrégats financiers. Le détail des écritures peut être consulté dans les comptes administratifs.

Les éléments relatifs à l'exercice 2024 sont encore à ce stade prévisionnels et sont susceptibles de modification.

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	PROJECTION CA 2024
Analyse des comptes M14 / M57 en Euros						
<b>RECETTES DE GESTION</b>	<b>14 103 419</b>	<b>14 086 543</b>	<b>13 945 616</b>	<b>15 434 984</b>	<b>16 289 408</b>	<b>16 990 611</b>
	<i>1,18%</i>	<i>-0,12%</i>	<i>-1,00%</i>	<i>10,68%</i>	<i>5,54%</i>	<i>4,30%</i>
Hors Mouvements d'ordre	14 102 584	14 082 233	13 943 946	15 434 148	16 286 986	16 988 187
	<i>1,21%</i>	<i>-0,14%</i>	<i>-0,98%</i>	<i>10,69%</i>	<i>5,53%</i>	<i>4,31%</i>
<b>DEPENSES DE GESTION</b>	<b>12 445 841</b>	<b>12 005 079</b>	<b>16 737 773</b>	<b>14 679 293</b>	<b>13 905 771</b>	<b>14 864 355</b>
	<i>4,22%</i>	<i>-3,57%</i>	<i>-3,57%</i>	<i>-12,30%</i>	<i>-5,27%</i>	<i>6,89%</i>
Hors Mouvements d'ordre	12 107 901	11 437 357	12 189 632	14 078 911	13 307 214	14 164 355
	<i>4,12%</i>	<i>-5,54%</i>	<i>-5,54%</i>	<i>15,50%</i>	<i>-5,48%</i>	<i>6,44%</i>
<b>Excédent brut de fonctionnement</b>	<b>1 657 578</b>	<b>2 081 464</b>	<b>-2 792 157</b>	<b>755 690</b>	<b>2 383 637</b>	<b>2 126 256</b>
Produits financiers (76)	0	0	0	0	0	0
Charges financières (66)	231 064	192 894	128 312	129 994	172 611	111 004
	<i>-8,52%</i>	<i>-16,52%</i>	<i>-33,48%</i>	<i>1,31%</i>	<i>32,78%</i>	<i>-35,69%</i>
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>1 426 514</b>	<b>1 888 569</b>	<b>-2 920 469</b>	<b>625 696</b>	<b>2 211 026</b>	<b>2 015 252</b>
	<i>-18,22%</i>	<i>32,39%</i>	<i>-254,64%</i>	<i>-121,42%</i>	<i>253,37%</i>	<i>-8,85%</i>
Produits exceptionnels (77+78+79)	207 653	155 229	4 524 576	26 925	123 482	23 559
Charges exceptionnelles (67+68)	83 364	22 931	941 665	82 357	188 044	50 127
<b>Financement propre des investissements</b>	<b>1 550 804</b>	<b>2 020 867</b>	<b>662 442</b>	<b>570 264</b>	<b>2 146 464</b>	<b>1 988 685</b>
<i>Excédent antérieur reporté 002</i>	<i>2 212 224</i>	<i>2 474 225</i>	<i>3 526 788</i>	<i>2 526 476</i>	<i>1 443 293</i>	<i>2 720 368</i>
<b>Fin. propre des inv. avec excédent de fct (chap. 021)</b>	<b>3 763 028</b>	<b>4 495 092</b>	<b>4 189 230</b>	<b>3 096 740</b>	<b>3 589 757</b>	<b>4 709 053</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>3 332 915</b>	<b>2 789 298</b>	<b>8 709 708</b>	<b>3 982 287</b>	<b>4 078 885</b>	<b>3 618 931</b>
	<i>45,19%</i>	<i>-16,31%</i>	<i>212,25%</i>	<i>-54,28%</i>	<i>2,43%</i>	<i>-11,28%</i>
Hors Mouvements d'ordre et RAR	895 209	450 097	649 108	497 056	979 050	738 471
	<i>22,53%</i>	<i>-49,72%</i>	<i>44,22%</i>	<i>-23,42%</i>	<i>96,97%</i>	<i>-24,57%</i>
<b>Autofinancement global</b>	<b>7 095 944</b>	<b>7 284 391</b>	<b>12 898 938</b>	<b>7 079 028</b>	<b>7 668 642</b>	<b>8 327 984</b>
Emprunts mobilisés 16R	0	0	0	600 000	0	0
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>4 621 718</b>	<b>3 757 603</b>	<b>10 372 285</b>	<b>6 235 735</b>	<b>4 948 274</b>	<b>4 704 387</b>
Capital de la dette (dette existante) 16D	1 253 878	1 267 156	5 236 341	845 952	890 952	890 952
	<i>1,03%</i>	<i>1,06%</i>	<i>313,24%</i>	<i>-83,84%</i>	<i>5,32%</i>	<i>0,00%</i>
Acquisition et travaux (hors RAR) (20E+204E+21E+23E)	2 095 487	930 774	1 231 051	2 853 733	2 105 145	2 196 446
	<i>-29,79%</i>	<i>-55,58%</i>	<i>32,26%</i>	<i>131,81%</i>	<i>-26,23%</i>	<i>4,34%</i>
<b>Résultat de clôture hors RAR</b>	<b>2 474 225</b>	<b>3 526 788</b>	<b>2 526 653</b>	<b>1 443 293</b>	<b>2 720 368</b>	<b>3 623 598</b>
<b>Encours de dette</b>	<b>12 477 307</b>	<b>11 210 150</b>	<b>5 973 810</b>	<b>5 727 857</b>	<b>4 836 905</b>	<b>3 945 953</b>
	<i>-9,13%</i>	<i>-10,16%</i>	<i>-46,71%</i>	<i>-4,12%</i>	<i>-15,55%</i>	<i>-18,42%</i>
<b>Capacité de désendettement (en années)</b>	<b>7,07</b>	<b>4,57</b>	<b>3,67</b>	<b>5,35</b>	<b>1,79</b>	<b>1,48</b>
<b>Encours de dette par habitant</b>	<b>922</b>	<b>840</b>	<b>447</b>	<b>431</b>	<b>366</b>	<b>295</b>
<i>Evolution</i>	<i>-9%</i>	<i>-9%</i>	<i>-47%</i>	<i>-4%</i>	<i>-15%</i>	<i>-19%</i>

## B/ Analyse prospective 2025-2027

La présente prospective est construite sur les hypothèses suivantes, à partir de 2026 :

- Hors restes à réaliser
- Hors reprise du résultat antérieur, et donc des déficits d'investissements et excédents de fonctionnement
- Hors emprunts nouveaux (sauf 2025)
- En dépenses de fonctionnement :
  - Charges à caractère général (chapitre 011) : + 2% par an
  - Charges de personnel (chapitre 012) : +2% par an
  - Autres charges de gestion courante (chapitre 65) : stable
  - Dépenses exceptionnelles (chapitre 67) et atténuations de produits (chapitre 014) : stable
- En recettes de fonctionnement :
  - Subventions et participations (chapitre 74) : stable
  - Fiscalité (TH et TF) : + 1,7% par an
  - Produits des services, domaines et vente (chapitre 70) : +1% par an.
  - Atténuations de charge (chapitre 013) : stable
- En investissement :
  - Les subventions d'équipement et fonds de concours ne sont pas comptabilisés puisque non notifiés, mais la Ville veille et répond à chaque appel à projet de ses partenaires institutionnels afin de limiter le recours à l'emprunt.

Il ressort de cet exercice une capacité de financement des dépenses d'équipement (hors emprunts nouveaux, hors subventions nouvelles **et hors reprise du résultat antérieur**) qui se situerait aux alentours de 220 000 € pour les exercices 2026 et 2027.

Aussi, compte tenu des tensions sur la section de fonctionnement, il est très probable que la Municipalité soit amenée à recourir à l'emprunt pour maintenir un niveau d'investissement suffisant afin d'entretenir, rénover et améliorer les performances énergétiques du patrimoine communal.

*À noter que le reprise du résultat antérieur permet, selon l'historique des derniers exercices, de réinjecter 1,5M€ à 3,6M€ au budget suivant, ce qui ne peut être intégré à la présente prospective puisqu'elle dépend du taux de réalisation de chaque exercice.*

	ROB 2025	2026	2027
Analyse des comptes M57 en Euros			
<b>RECETTES DE GESTION</b>	16 532 535 1,28%	16 719 075 1,13%	16 912 978 1,16%
Hors Mouvements d'ordre	16 512 535 1,28%	16 699 075 1,13%	16 892 978 1,16%
<b>DEPENSES DE GESTION</b>	16 236 421 3,61%	16 559 730 1,99%	16 892 374 2,01%
Hors Mouvements d'ordre	15 436 421 3,84%	15 759 730 2,09%	16 092 374 2,11%
<b>Excédent brut de fonctionnement</b>	296 114	159 345	20 603
Produits financiers (76)			
Charges financières (66)	120 000 -7,69%	91 000 -24,17%	70 000 -23,08%
<b>Capacité d'autofinancement</b>	176 114	68 345	-49 397
Produits exceptionnels (77)	0	0	0
Charges exceptionnelles (67)	18 000	18 000	18 000
Reprise sur amortissement et provision (78 recette réelle)			
Constitution provision (68 dépense réelle)	10 000	10 000	10 000
<b>Solde opérations exceptionnelles</b>	-28 000	-28 000	-28 000
<b>Financement propre des investissements</b>	148 114	40 345	-77 397
Excédent antérieur reporté hors RAR			
Excédent antérieur reporté 002	3 623 598		
<b>Fin. propre des inve. avec excédent de fct (chap. 021)</b>	3 771 712	40 345	-77 397
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	3 555 124 -9%	1 255 000 -65%	1 255 000 0%
Hors Mouvements d'ordre et RAR	347 000 244%	355 000 2%	355 000 0%
Autres (dont 1068 excédent fct capitalisé)	1 085 455		
Excédent reporté (001)			
<b>Autofinancement global</b>	7 326 836 5,98%	1 295 345 -82,32%	1 177 603 -9,09%
<b>Emprunts mobilisés 16R - PLAFOND</b>	600 000		
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	7 926 836 14,66%	1 080 000 -86%	950 000 -12%
Capital de la dette (dette existante) 16D	900 000 0%	930 000 3%	800 000 -14%
<b>CAPACITE DE FINANCEMENT DES DEP. D'EQUIPEMENTS HORS EMPRUNTS NVX</b>	3 968 712	215 345	227 603
Acquisition et travaux (hors RAR) (20E+204E+21E+23E)	4 568 712	A déterminer selon la capacité de financement	
Déficit reporté (001)	1 938 460		
<b>Résultat de clôture</b>	0,00	215 345	227 603
Encours de dette	3 945 953 -18%	3 645 953 -8%	2 715 953 -26%
<b>Epargne brute</b>	938 114	830 345	712 603
Taux Epargne Brute	5,68%	4,97%	4,22%
Capacité de désendettement (en années)	4,21	4,39	3,81
Encours de dette par habitant	295	276	206
Evolution	-18%	-7%	-26%